

## FRAUDES, VOLS ET FAUX

Lors de la dernière assemblée générale de la banque Ville-Marie, M. Wm. Weir, président, a fait remarquer que le crime de faux en écriture commerciale devenait de plus en plus fréquent et qu'il fallait aux banquiers une grande circonspection pour ne pas s'y faire prendre. Un autre banquier aurait dit que près de vingt-cinq pour cent des billets sous escompte portaient une ou plusieurs fausses signatures. Un autre enfin a dit: "Des billets faux? Nous en avons certainement et ce sont ceux qui sont payés les plus régulièrement, car celui qui les a escomptés ne peut pas courir le risque de voir le faux découvert par suite du protêt." En passant, nous rappellerons le cas du jeune Campbell qui vient de fuir aux Etats-Unis, après avoir mis en circulation environ \$18,000 de billets faux.

Il est donc évident que dans notre commerce la criminalité augmente et la moralité baisse. Etat de choses déplorable qu'il suffit de constater pour que la résolution s'impose de travailler à y mettre fin.

La plus grosse part de la responsabilité de cet état de choses incombe à nos hommes d'affaires qui ne sont pas assez sévères, qui n'aident pas assez à la justice, qui, pour ne pas perdre le temps nécessaire pour porter une plainte, diront "qu'il aille se faire pendre ailleurs." Notre droit criminel étant le droit anglais, la couronne ne peut poursuivre qu'autant qu'il y a un plaignant, et du moment que personne ne porte plainte, la justice a les bras liés. Et le criminel, enhardi par son impunité, va exercer ses talents dans un autre quartier, dans une autre maison de commerce.

Il y a encore pis que cette indifférence; on a vu dernièrement un jeune homme sortir du pénitencier de St-Vincent de Paul où il avait été envoyé pour un vol considérable et abus de confiance, fêté à son retour en ville par un certain nombre d'amis qui lui ont offert un banquet et ont eu l'impudence de le faire publier dans les journaux.

Cela devient très sérieux n'est-ce pas? Eh bien, il est grand temps que le commerce honnête réagisse contre cela. Il faut qu'on se décide à faire punir les criminels suivant la rigueur de la loi, puisque la fausseté pitié que l'on ressent pour eux ne conduit qu'à l'encouragement du crime. Il faut que chaque citoyen honnête se fasse un devoir de protéger la société en dénonçant tout crime de ce genre qui viendra à sa connaissance; c'est la seule protection de la société contre les criminels.

Il y a quelque temps, il avait été question de la création d'un ministère public qui serait chargé, sur réception d'une plainte, de faire les recherches de témoins, de préparer la cause, de faire enfin les démarches nécessaires pour que le crime soit puni, démarches qui sont aujourd'hui presque toutes laissées au plaignant. Ces sortes d'officiers de la justice existent aux Etats-Unis sous le nom de "District" ou "County Attorney" en France, ce sont les juges d'instruction. Nous croyons que si ce projet était mis à exécution, il serait très favorablement accueilli par le public, surtout en ce moment où la crimina-

lité est devenue si fréquentée, si audacieuse et si impudente.

## STOCKS DE FAILLITES

Nous reproduisons du *Canadian Grocer* un travail très lucide de M. Parkinson, d'Exeter, sur le sujet des stocks de faillites:

"Je crois le temps arrivé où il ne doit plus y avoir de stocks de faillites. Avec la somme d'intelligence commerciale qui existe dans le pays, il me semble que nous devons être en état de trouver quelque moyen de disposer les stocks de faillites sans ruiner nos propres affaires, comme il arrive fréquemment aujourd'hui.

"Il y a au Canada des capitaux en abondance qui cherchent un placement. Mon idée serait de fonder une compagnie à fonds social, composée de marchands de gros; le capital serait, disons d'un quart de million divisé en actions dont chaque marchand de gros, et les détailliers aussi, s'ils le désiraient, souscriraient un certain nombre; d'ouvrir un magasin dans quelque localité centrale, à Toronto, par exemple, et lorsqu'il serait nécessaire de fermer un magasin, d'en passer tout le stock à la compagnie à un taux de tant dans la piastre, la compagnie payant comptant et permettant ainsi de liquider immédiatement la faillite. Ainsi nous avons un marchand de moins. Tous les stocks devraient être traités de la même manière. Le magasin de la compagnie passerait ensuite le stock au commerce en général, en lots à la convenance des détailliers. Ainsi on serait débarrassé de cette abomination des stocks de faillite et des compositions injustes qui ruinent et démoralisent le commerce, autrefois réputé une profession honorable.

"On ne devrait jamais accepter une composition à moins de 75c. dans la piastre, et encore après la plus minutieuse enquête et sur la preuve que le marchand mérite qu'on lui fasse cette faveur et est, dans le vrai sens du mot, un honnête homme.

"Les marchands sont toujours prêts à profiter d'occasions de ce genre et, je n'en doute pas, s'empresseraient d'acheter ces marchandises pour servir d'attractions à leurs magasins; de cette façon, ces stocks s'écouleraient sans nuire au commerce; on ne verrait pas les ventes à sacrifices aussi nombreuses qu'aujourd'hui et on pourrait ainsi maintenir les prix réguliers des marchandises.

"Je suis persuadé que les marchands de gros, eux-mêmes: trouveraient souvent profit à choisir quelques petits lots dans ce magasin. Bien plus, les marchands de gros et de détail, y trouveraient une place avantageuse pour disposer des marchandises invendables qui nous restent souvent sur les bras et dont nous voudrions faire de l'argent, même à perte et que nous y placerions à un prix de tant dans la piastre.

"Les commerçants de gros auraient quelque intérêt à faire prospérer ce magasin dont on retirerait un dividende régulier; ils y trouveraient aussi un moyen de mieux vendre leurs marchandises; ils seraient plus prudents en accordant du crédit et ils vendraient moins aux gens qui n'ont que peu ou point de capital.

"La raison pour laquelle je voudrais que la compagnie fût formée parmi les marchands de gros, c'est qu'ils se rendraient ainsi mieux compte de la quantité de marchandises qu'il y a dans les magasins de détail et pourraient régler en conséquence les quantités à importer.

Car il ne faut pas le cacher, il y a en ce moment sur le marché assez de marchandises pour la consommation de deux ans. Que font les raffineurs et les fabricants de cotonnades? Ils ferment leurs établissements pendant quelques mois pour donner le temps à la consommation d'absorber le surplus de stock et ils maintiennent ainsi les prix. Pourquoi les importateurs n'en feraient-ils par autant, en diminuant leurs importations? Que l'on fasse la marchandise plus rare et elle sera plus chère.

Je crois que, avec ce système, en raccourcissant les crédits et avec un peu plus de prudence dans les ventes aux détailliers, les faillites auraient bientôt complètement disparu."

L'idée de M. Parkinson a trouvé faveur auprès d'un grand nombre de marchands d'Ontario; pour notre part, elle nous paraît excellente, sauf quelques difficultés d'application que l'on pourrait probablement surmonter; la plus grosse de ces difficultés est celle-ci: Qui est-ce qui fixerait le taux dans la piastre qui serait payé par la compagnie en question aux créanciers du failli?

## LES CUIRS FENDUS

Afin de ne pas éterniser une discussion entre notre correspondant de St-Roch et celui de Montréal au sujet de l'avantage qu'il peut y avoir pour les tanneurs à mieux trimmer leurs cuirs fendus, nous nous permettrons de rectifier, certaines exagérations de part et d'autre et de montrer que, au fond, ils sont bien près de s'entendre.

Le marchand de cuir de Montréal ne peut pas prétendre empêcher les fabricants de fausses semelles en cuir collé d'acheter leur matière première sur le marché le plus avantageux pour eux, c'est à dire aux Etats-Unis; mais il est évident que s'ils pouvaient s'en procurer au Canada, ils éviteraient de payer les droits de douanes. D'un autre côté, notre correspondant de Québec affirme que son cuir fendu à 25 ou 30c, ne le paie pas mieux que celui de 14c; mais il avoue dans la même phrase qu'il ne peut pas fournir à la demande de cuirs fendus à 25 et 30c, tandis que la qualité inférieure à 14c. ne se vend pas du tout; n'est il donc pas évident que si lui, et ses confrères de Québec faisaient plus de cuirs à 25c au lieu de ne faire presque rien que des cuirs inférieurs, dont le marché est encombré, cela les paierait davantage?

Regle générale, d'ailleurs, dans toute industrie, c'est l'article le plus parfait qui commande le marché, qui se vend le mieux et qui donne le plus de profit à l'industriel. Le cas actuel n'est pas une exception et c'est ce que voulait surtout faire comprendre aux tanneurs le marchand de cuir de Montréal qui a entamé la discussion.

Sur ces bases nous croyons qu'il n'y a place pour aucun malenten-

du, et que notre honorable correspondant de St Roch nous dira pourquoi on ne fait pas à Québec, plus de splits à 25 et 30c et moins de l'article inférieur à 14c.

## L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1892

Il ne s'agit pas, malheureusement, d'une exposition universelle à Montréal: c'est maintenant hors de question pour plusieurs raisons dont les principales sont que nous ne serions pas prêts et que les Etats Unis ont pris l'avance sur nous.

Aux Etats Unis, deux grandes villes se disputent l'honneur—et le profit—d'avoir dans leurs enceinte la prochaine exposition universelle en 1892; New York et Chicago. A première vue, il semblerait qu'il nous fût assez indifférent que l'exposition soit tenue dans l'une ou l'autre de ces villes. En y regardant de plus près cependant, on verra que nous gagnerions énormément à ce que Chicago fût choisi comme site de cette exposition.

Si l'exposition a lieu à New York nous aurons bien, il est vrai, la visite de quelques touristes qui comprendront le Canada dans la liste des pays à visiter, mais nous n'aurons rien de plus. Si elle se tient à Chicago au contraire, comme Montréal est le port de mer le plus près de Chicago et de Liverpool; le point de jonction de la navigation fluviale et de la grande navigation sur la ligne la plus courte entre Chicago et Liverpool; comme nous aurons alors, avec la ligne Anderson, les vapeurs les plus rapides de l'Atlantique, nous avons grande chance d'accaparer une grande partie du trafic des passagers et du transport des articles expédiés à l'exposition. Ce sera autant de sources additionnelles de revenu pour nos Compagnies de navigation, nos chemins de fer, nos hôtels, nos marchands, nos restaurateurs, marchands ou producteurs de comestibles. Depuis le cultivateur jusqu'à l'ouvrier en articles de luxe, tous nos producteurs en bénéficieraient; tous nos industriels et tous nos commerçants en tireraient quelque profit.

A ce point de vue, il est intéressant de constater les efforts que font les citoyens de Chicago pour assurer l'exposition à leur ville, et il nous est bien permis de les aider, dans la mesure de nos moyens.

Les excellentes raisons qu'ils donnent eux-mêmes pour établir que leur ville a droit à cette exposition, sont exposées magistralement dans la lettre que nous recevons et dont voici la traduction:

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1892

Quartier généraux, 183 rue

Dearborn

Chicago, 25 août 1889.

Cher monsieur,

En vous priant d'employer votre influence en faveur du choix de Chicago comme site de l'Exposition Universelle de 1892, nous ne désirons pas amoindrir les mérites des autres grandes villes. Comme notre rivalité est toute amicale, cela ne nous est pas nécessaire; mais cependant nous saisissons cette occasion d'exposer à nos confrères de la presse quelques unes des rai-